



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-092

**portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance » pour l'année 2023**

**Centre Hospitalier
EHPAD les Marmottes**

110 rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGÉES-PERSONNES HANDICAPÉES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730 7585 391

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane Carrier
04 79 60 29 27
christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 28 octobre 2022 par lequel la personne ayant qualité a adressé les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-092-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-092-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD de Modane est de 88 places, dont 28 USSA et 7 hébergements temporaires.
PASA : 12 places.

Article 2 - Tarification 2023 :

	Tarifs	Observations
Hébergement permanent et temporaire	72,49 €	applicable du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	94,40 €	applicable du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	465 041,28 €	Versé par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	23,86 €	à compter du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	15,14 €	
GIR 5-6	6,43 €	

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et des recettes de la section hébergement sont retenus comme suit :

Groupes fonctionnels		Montants en euros
		Hébergement
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	923 293,42
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	782 848,38
	Titre IV : <i>Amortissements et charges financières</i>	663 000,00
	Résultat	
TOTAL		2 369 141,80
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-
	Titre III : <i>Produits de l'hébergement</i>	2 154 814,72
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	214 327,08
	Résultat	
TOTAL		2 369 141,80

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

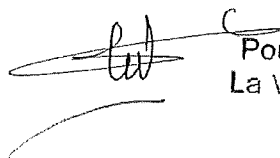
Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-092-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le - 1 AOUT 2023

Le Président,



Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 2 AOUT 2023
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

